



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Budget annexe

PROGRAMME 624
Pilotage et ressources humaines



2024

PROGRAMME 624
Pilotage et ressources humaines

MINISTRE CONCERNÉE : ÉLISABETH BORNE, PREMIÈRE MINISTRE

Pilotage et ressources humaines

Programme	n°	Présentation stratégique
624		

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les crédits de personnel de la DILA, de rétribution de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO) ainsi que les crédits de fonctionnement courant répartis en trois actions :

- pilotage, modernisation et activités numériques ;
- dépenses de personnel ;
- convention État - SACIJO.

La trajectoire 2024-2026 en CP du programme évolue de 107,5 M€ à 104,3 M€ en 2026, soit une baisse de 3,2 M€. Cette évolution permet néanmoins de financer les mesures gouvernementales de revalorisation des salaires décidées en juin 2023 afin d'atténuer les effets d'une inflation persistante (1,8 M€ sur la période) ainsi que l'augmentation structurelle du financement des caisses de pensions des salariés de droit privé (+0,9 M€ entre 2024 et 2026).

Les crédits de personnel (titre 2) évoluent de 66,3 M€ en 2024 à 64,8 M€ en 2026, diminuant ainsi de 1,5 M€ dont 1,3 M€ de crédits hors CAS grâce à un schéma d'emplois vertueux et rigoureux (-15 ETP en 2024, -5 ETP en 2025 et -5 ETP en 2026). Cette évolution des crédits de personnel traduit les efforts de la DILA pour assurer la maîtrise de ses dépenses.

La modernisation des activités numériques et l'arrêt de l'impression papier du JO au 1^{er} janvier 2016 ont nécessité une adaptation des effectifs de la DILA et de la SACIJO, imprimeur historique depuis le XIX^e siècle de la DILA. Des plans de départs anticipés ont été mis en œuvre au profit des salariés de droit privé des deux entités afin d'assurer la mise en adéquation des effectifs et des compétences avec les activités qui ont fortement évolué. En 2024, seuls les salariés de droit privé de la DILA bénéficient d'un dispositif de départs anticipés dit CAVA pour « Cessation Anticipée Volontaire d'Activité ». Mis en œuvre en 2016 pour les salariés nés avant 1964, il a été prolongé en 2019 avec de nouvelles conditions financières jusqu'en 2024 (CAVA2) et concerne une centaine d'agents éligibles. Côté SACIJO, le dispositif lié à « la Mutualisation, la Mutation et la Modernisation » (3M) signé également en 2016, s'est achevé fin 2019 et n'a pas été prolongé. Un nouveau plan de départs est en cours de négociation à la SACIJO.

Ces dispositifs successifs de réduction d'emplois favorisent la maîtrise des effectifs et contribuent à générer des économies importantes sur les masses salariales de la DILA et de la SACIJO.

Enfin, conformément à la circulaire de la Première ministre en date du 10 mars 2023 relative au renforcement du recrutement des apprentis dans la fonction publique pour les années 2023 à 2026, la DILA accroît son offre avec pour objectif d'atteindre le recrutement de 45 apprentis à la rentrée 2026 (28 en 2023). Cette mesure représente un coût supplémentaire de 0,7 M€ sur la trajectoire (dont 0,2 M€ de rémunération des apprentis en T2 et 0,5 M€ de financement des organismes d'apprentissage en T3).

S'agissant des crédits hors titre 2, la trajectoire révisée est marquée par le lancement d'importants travaux - 10,1 M€ de CP sur la période dont 4,6 M€ en 2025 - réalisés dans le cadre du schéma directeur immobilier élaboré en 2021 et mis en œuvre depuis 2022. Des travaux lourds seront engagés en 2024 pour rénover le dernier étage de la DILA qui abrite notamment les locaux sociaux et de restauration (env. 2000 m²) à hauteur de 5,4 M€. De plus, plusieurs actions concourant à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des consommations d'énergies ont été initiées au second semestre 2022 et se poursuivront

jusqu'en 2026. Ces travaux portent sur des opérations variées telles que le changement de menuiseries extérieures lors de phases de rénovation des locaux, le changement des appareils d'éclairage sur l'ensemble du site et leur gestion à travers le remplacement des anciens luminaires par des technologies LED ou l'optimisation de la gestion des points lumineux (régulation par détection de présence et de luminosité dans les circulations et les sanitaires). Pour terminer, la DILA s'est engagée en 2023 dans un programme de modernisation de ses installations, à hauteur de 1,2 M€, visant à établir un plan de comptage des consommations électriques, de chauffage et de climatisation. Ce projet permettra de distinguer les consommations en fonction des activités, d'installer des points de mesure de température, de réguler le chauffage par aile et par niveau de bâtiment et de transmettre l'ensemble des données au système de gestion technique des bâtiments qui sera modernisé, synthétisera les informations et permettra de disposer d'une gestion centralisée des installations. L'ensemble de ces projets s'inscrit dans le cadre du décret dit « tertiaire » du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire et du décret dit « BACS » du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur. Ces actions relèvent également de préconisations issues du bilan carbone 2022.

La DILA poursuit son objectif de rationalisation des espaces et les investissements lourds programmés permettront de faire des économies sur les crédits de fonctionnement. En effet, ils permettront le rapatriement, dans les locaux de Desaix, d'un service hébergé au Centre de gouvernement situé avenue de Ségur pour lequel la DILA paie un loyer et des charges. La restitution des locaux devrait générer une économie de l'ordre de 0,6 M€ à partir de 2026.

Les dépenses de la SACIJO, principalement constituées de frais de personnel, sont quant à elles assimilées à des prestations de service externalisées et par conséquent à des dépenses de fonctionnement. Leur financement est prévu à hauteur de 30 M€, en baisse de 0,8 M€, conséquence des plans de départs anticipés réalisés les années précédentes.

Le programme 624 fait l'objet, au présent projet annuel de performance, d'une évolution de son architecture budgétaire. En effet, l'action 2, inutilisée depuis 2015 à la suite d'une importante réorganisation de la DILA, est supprimée.

Les indicateurs et objectifs de ce programme concernent l'optimisation des fonctions support et la rationalisation du parc immobilier.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la gestion immobilière

Pilotage et ressources humaines

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
624		

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Conformément aux instructions de la circulaire n° 6392/SG du 8 février 2023 de la Première ministre ayant pour objet une nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État, le sous-indicateur de l'indicateur transversal de l'efficacité de la gestion immobilière a été modifié. Le ratio SUN/poste de travail est supprimé et remplacé par le nouveau ratio normatif SUB/résident, exprimé en m².

OBJECTIF

1 - Optimiser les fonctions soutien

Un des axes du plan stratégique 2024 de la DILA porte sur la recherche de l'excellence, l'efficacité et la résilience dans toutes ses activités. Cela implique notamment des fonctions de soutien performantes pour piloter l'activité, veiller au bon calibrage des moyens, accompagner les agents dans les transformations d'activités et de métiers, faire en sorte que l'immobilier soit fonctionnel et optimisé.

L'adaptation de son immobilier à l'évolution rapide de ses activités et la maîtrise des dépenses immobilières restent un enjeu important pour la DILA. En 2022 a été élaboré un schéma directeur immobilier pluriannuel, pour mettre l'immobilier en cohérence avec les objectifs du plan stratégique 2024. Les principaux axes de ce schéma directeur concernent l'augmentation des surfaces tertiaires au sein du site Desaix, l'adaptation des espaces de travail, le développement des espaces de travail collaboratif, l'amélioration du cadre de travail et la contribution à la responsabilité sociale et environnementale en réalisant des travaux d'accessibilité et en réduisant la consommation d'énergie.

La DILA poursuit le regroupement progressif de ses agents sur le site « Desaix » pour faciliter les interactions entre les services et restituer des surfaces de bureaux sur le site « Ségur » aux services de la Première ministre, au fur et à mesure de la diminution de ses effectifs.

En 2019, la DILA a libéré 582 m² de surface de bureaux sur le site « Ségur », générant ainsi des économies de loyers et de dépenses d'entretien. Par ailleurs, la DILA a transformé 484 m² de logements de fonction en surface de bureaux sur le site « Desaix » en 2020.

En 2021, la DILA a restitué 109 m² de locaux du site « Ségur » en rapatriant les équipes du support informatique aux utilisateurs sur le site « Desaix ».

En 2022, c'est le département des affaires financières qui a rejoint le site Desaix. 330 m² de bureaux ont été restitués grâce à cette relocalisation et une rationalisation de l'occupation des bureaux d'autres services encore présents sur le site de « Ségur » a été réalisée.

INDICATEUR transversal *

1.1 - Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ratio SUB / résident	m ² SUB/poste	Non déterminé	17,76	17,65	17,5	17,5	17,25

Précisions méthodologiques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services.

Mode de calcul : répartition des locaux selon la nouvelle typologie de la DIE et le décompte des résidents selon les critères définis pour le calcul du ratio.

Commentaires : le nouveau ratio unique d'optimisation immobilière doit se situer autour de la cible pivot de 16 m²/résident sans excéder un plafond de 18 m²/résident (cf circulaire de la Première ministre du 8 février 2023). Le résultat 2022 est de 17,76 m² et la cible 2023 est de 17,65 m².

JUSTIFICATION DES CIBLES

La DILA poursuit sa rationalisation immobilière dans un double objectif : réaliser des économies substantielles de loyer d'une part ; faciliter les échanges entre les équipes « métiers » en optimisant leur implantation sur le site de « Desaix » d'autre part, tout en tenant compte des aménagements nécessaires au développement du télétravail et d'un mode de travail plus collaboratif.

Pilotage et ressources humaines

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
624		

Dans ce cadre, une étude d'implantation des services a été lancée début 2021 afin d'optimiser et d'adapter l'utilisation des surfaces du site principal à « Desaix » et a débouché en 2022 sur un schéma directeur immobilier pluriannuel.

La DILA prévoit également de rénover à l'horizon 2025 le 6^e étage du bâtiment Desaix, qui accueille actuellement des espaces tertiaires, sociaux et de restauration. Outre le réaménagement de ces espaces pour les rendre plus qualitatifs et adaptés aux nouveaux usages, le programme fonctionnel prévoit la création de postes de travail supplémentaires, pour poursuivre la relocalisation sur le site de « Desaix » d'agents travaillant actuellement sur le site de « Ségur ».

Ces travaux s'étaleront sur plusieurs années et devraient permettre à horizon 2026 de restituer à la DSAF tous les locaux encore loués actuellement sur le site de « Ségur ». L'impact sur le ratio de la gestion immobilière se fera ressentir positivement à terme sans se réduire de manière importante en raison de la baisse régulière des effectifs de la DILA.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		0 0	7 392 556 7 716 509	3 287 000 7 296 400	10 679 556 15 012 909	0 0
03 – Dépenses de personnel		65 315 475 66 271 937	0 0	0 0	65 315 475 66 271 937	0 0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		0 0	30 800 000 30 000 000	0 0	30 800 000 30 000 000	0 0
Totaux		65 315 475 66 271 937	38 192 556 37 716 509	3 287 000 7 296 400	106 795 031 111 284 846	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		0 0	7 392 556 7 706 509	2 197 000 3 480 000	9 589 556 11 186 509	0 0
03 – Dépenses de personnel		65 315 475 66 271 937	0 0	0 0	65 315 475 66 271 937	0 0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		0 0	30 800 000 30 000 000	0 0	30 800 000 30 000 000	0 0
Totaux		65 315 475 66 271 937	38 192 556 37 706 509	2 197 000 3 480 000	105 705 031 107 458 446	0 0

Pilotage et ressources humaines

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
624

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
2 - Dépenses de personnel	65 315 475 66 271 937 65 545 802 64 791 713		65 315 475 66 271 937 65 545 802 64 791 713	
3 - Dépenses de fonctionnement	38 192 556 37 716 509 38 155 875 37 448 875		38 192 556 37 706 509 38 035 875 37 448 875	
5 - Dépenses d'investissement	3 287 000 7 296 400 1 200 000 1 160 000		2 197 000 3 480 000 4 555 000 2 080 000	
Totaux	106 795 031 111 284 846 104 901 677 103 400 588		105 705 031 107 458 446 108 136 677 104 320 588	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
2 – Dépenses de personnel	65 315 475 66 271 937		65 315 475 66 271 937	
21 – Rémunérations d'activité	30 173 687 29 866 033		30 173 687 29 866 033	
22 – Cotisations et contributions sociales	14 810 373 14 699 897		14 810 373 14 699 897	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	20 331 415 21 706 007		20 331 415 21 706 007	
3 – Dépenses de fonctionnement	38 192 556 37 716 509		38 192 556 37 706 509	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 192 556 37 716 509		38 192 556 37 706 509	
5 – Dépenses d'investissement	3 287 000 7 296 400		2 197 000 3 480 000	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 287 000 7 296 400		2 197 000 3 480 000	
Totaux	106 795 031		105 705 031	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024	111 284 846		107 458 446	

Pilotage et ressources humaines

Programme n° Justification au premier euro
624

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0	15 012 909	15 012 909	0	11 186 509	11 186 509
02 – Promotion et distribution des publications	0	0	0	0	0	0
03 – Dépenses de personnel	66 271 937	0	66 271 937	66 271 937	0	66 271 937
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
Total	66 271 937	45 012 909	111 284 846	66 271 937	41 186 509	107 458 446

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024</i>	(en ETPT)
								Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1205 - Catégorie A+	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00
1206 - Catégorie A	89,78	0,00	0,00	0,00	-0,86	-0,78	-0,08	88,92
1207 - Catégorie B	16,92	0,00	0,00	0,00	-0,67	+0,08	-0,75	16,25
1208 - Catégorie C	47,55	0,00	0,00	0,00	-2,63	-0,55	-2,08	44,92
1209 - Contractuels	341,08	0,00	0,00	0,00	-14,75	-3,08	-11,67	326,33
Total	503,33	0,00	0,00	0,00	-18,91	-4,33	-14,58	484,42

Le plafond d'emplois pour 2024 de la direction de l'information légale et administrative est fixé à 484 ETPT. Entre 2023 et 2024, les effectifs diminuent. Cette situation résulte des effets :

- sur 2024 du schéma d'emplois 2023 de -4 ETPT ;
- du schéma d'emplois 2024 de -15 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Catégorie A	8,00	5,00	6,00	11,00	11,00	8,00	+3,00
Catégorie B	2,00	1,00	6,00	1,00	1,00	8,00	-1,00
Catégorie C	5,00	5,00	6,00	2,00	2,00	8,00	-3,00
Contractuels	35,00	28,00	6,00	21,00	21,00	8,00	-14,00
Total	50,00	39,00		35,00	35,00		-15,00

NB : La colonne « départs en retraite » inclut les cessations volontaires anticipées des agents de droit privé.

Le schéma d'emplois résulte de :

- 24 départs volontaires anticipés d'agents de droit privé :

Ces départs se font dans le cadre du plan de départ « CAVA » défini par la convention du 29 août 2016 et dont l'avenant du 12 décembre 2019 prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968.

Une estimation précise du nombre de départs annuels via ce dispositif est aléatoire, compte tenu de sa spécificité qui repose sur le volontariat et donne aux salariés éligibles une certaine latitude quant à leur date d'adhésion effective. Compte tenu de ces éléments, le nombre de départs, en 2024, au titre de ce plan, a été estimé à 24 ETP ;

- 15 départs en retraite (dont 5 fonctionnaires de catégorie A, 1 de catégorie B et 5 de catégorie, 3 agents contractuels et un salarié de droit privé) ;
- 11 départs (dont 4 fins de détachement et 7 fins de contrat) ;
- 35 primo-recrutements programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques pour la DILA au regard de ses missions.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	503,33	484,42	0,00	0,00	0,00	-18,91	-4,33	-14,58
Total	503,33	484,42	0,00	0,00	0,00	-18,91	-4,33	-14,58

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	-15,00	454,90
Total	-15,00	454,90

Pilotage et ressources humaines

Programme	n°	Justification au premier euro
624		

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0,00
02 – Promotion et distribution des publications	0,00
03 – Dépenses de personnel	484,42
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0,00
Total	484,42

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
35,00	0,50	0,30

35 contrats d'apprentissage sont prévus pour la rentrée scolaire 2023-2024 dans les métiers du numérique, de la communication, de l'édition, de l'impression, de la gestion et des ressources humaines, soit 7 contrats supplémentaires par rapport au PLF 2023.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	30 173 687	29 866 033
Cotisations et contributions sociales	14 810 373	14 699 897
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	4 000 341	4 057 140
– Civils (y.c. ATI)	4 000 341	4 057 140
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	10 810 032	10 642 757
Prestations sociales et allocations diverses	20 331 415	21 706 007
Total en titre 2	65 315 475	66 271 937
Total en titre 2 hors CAS Pensions	61 315 134	62 214 797
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Les prestations sociales et allocations diverses prévues en 2024 portent sur la participation au financement de la caisse de pensions et le régime complémentaire des cadres pour 14 562 915 €. Les autres prestations sociales et allocations diverses se chiffrent à 7 143 092 €.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle Exécution 2023 retraitée	55,44
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	61,24
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023-2024	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,79
– GIPA	-0,10
– Indemnisation des jours de CET	-0,09
– Mesures de restructurations	-5,61
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	-1,15
EAP schéma d'emplois 2023	-0,59
Schéma d'emplois 2024	-0,56
Mesures catégorielles	0,15
Mesures générales	0,24
Rebasage de la GIPA	0,10
Variation du point de la fonction publique	0,14
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,11
GVT positif	0,16
GVT négatif	-0,05
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	6,14
Indemnisation des jours de CET	0,09
Mesures de restructurations	6,05
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	1,27
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,08
Autres	1,35
Total	62,21

Les dépenses au profil atypique sont constituées :

- de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) d'un montant de 100 000 € (identique à la prévision 2023 ;
- de l'indemnisation des jours de comptes épargne-temps, pour 88 500 € ;
- des mesures de restructuration : ces mesures correspondent au coût prévisionnel des différents plans de départ de la DILA (plans CAVA) , à hauteur de 6,05 M€ contre 5,61 M€ en 2023.

Catégorie « Autres variations » :

La ligne « Autres variations » s'élève à 1 351 616 € répartie comme suit :

- une hausse de 850 915 € des cotisations versées aux caisses de régimes de retraite complémentaire des personnels de droit privé de la DILA (dépenses estimées à 13,7 M€ pour 2023 et 14,6 M€ pour 2024) ;
- 70 260 € au titre des cotisations vieillesse dans le cadre des plans de départ « CAVA » et « CAAPAT » (dépenses estimées pour 2023 à 678 120 €) ;
- une progression de 326 889 € liée à la mise en œuvre des conventions collectives de la presse quotidienne dont relèvent les personnels contractuels de droit privé ;
- 67 857 € afin de financer l'augmentation du nombre d'apprentis conformément à la circulaire de la Première ministre du 10 mars 2023 (hausse du nombre d'apprentis accueillis de 15 % par an pour la période 2023-2024) ;
- 36 936 € pour couvrir l'augmentation de la participation employeur (NAVIGO) : 75 % en lieu et place des 50 % au 1^{er} septembre 2023 (effet report 2024).

Pilotage et ressources humaines

Programme 624	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Glissement, vieillesse-technicité :

Dans un contexte marqué par une diminution des effectifs qui se traduit par des économies modérées au titre du schéma d'emplois, le GVT positif (effet de carrière) a une incidence limitée sur l'évolution de la masse salariale (0,16 M€). Le GVT négatif (effet de noria) génère une économie de 0,05 M€ liée aux recrutements qui sont programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques.

Impact du schéma d'emplois :

Les économies dégagées par le schéma d'emplois sont estimées à 1,15 M€ en 2024 (-0,59 M€ au titre de l'effet en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024 et -0,56 M€ au titre du schéma d'emplois 2024).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	146 705	134 167	166 849	124 368	119 556	142 065
Catégorie A	66 512	75 099	79 904	57 251	66 955	71 626
Catégorie B	37 066	52 042	51 090	33 032	46 416	47 010
Catégorie C	28 939	48 335	43 509	25 167	43 234	38 920
Contractuels	62 099	89 606	79 408	45 231	66 805	52 093

Un coût de sortie inférieur au coût global pour les catégories B et C est constaté. Compte tenu du faible nombre d'entrées et de sorties par catégorie chaque année, les moyennes sont peu significatives.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 241	2 482
Mesure bas salaire	3	B	Secrétaire administratif	07-2023	6	1 241	2 482
Mesures statutaires						150 608	150 608
Injection de 5 points pour tous les agents de droit public		Agents de droit public		01-2024	12	150 608	150 608
Total						151 849	153 090

La mise en œuvre des mesures interministérielles et le calendrier afférent se déclinent comme suit.

- 1^{er} juillet 2023 : mesures bas de grille (5 ou 6 premiers échelons cat C et 2 ou 3 premiers catégorie B) ;
- 1^{er} janvier 2024 : injection de 5 points pour tous les agents de droit public.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		250 000		250 000
Logement				

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Famille, vacances		54 000		54 000
Mutuelles, associations		117 000		117 000
Prévention / secours				
Autres		6 000		6 000
Total		427 000		427 000

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à **427 000 €** en AE et en CP pour 2024. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration :

Cette dépense porte sur la participation aux **frais de restauration** des agents de la DILA. Estimée à **250 000 €** en 2024, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (49 agents). Pour 2024, la prévision détaillée est la suivante :

- pour Desaix : 230 000 € ;
- pour Ségur : 20 000 €.

Famille, vacances :

La DILA finance l'organisation de **l'arbre de Noël** des enfants des agents de la DILA et diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...) pour **54 000 €**.

Associations :

- La DILA finance la commission de gestion des œuvres sociales (**CGOS**) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. Le montant plafond de la contribution financière pour l'année 2024 est de **96 000 €** en AE et en CP. Encadrée par une convention triennale d'objectifs signée pour les années 2024 à 2026, elle diminue de 20 000 € par rapport à 2023 en raison notamment de la baisse du nombre d'ayants droit.
- Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (**ASDILA**) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...). Son montant pour 2024 est de **11 000 €** en AE et en CP.
- Enfin, la DILA contribue au financement de diverses associations pour un total estimé à **10 000 €** en AE et CP. Il s'agit notamment de l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (**CLPM**).

Autres :

La DILA développe depuis de nombreuses années des actions en faveur de **l'égalité et la diversité** dans la fonction publique et notamment en faveur du soutien à l'emploi et à l'intégration des personnes en situation de handicap. Le taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH) est en effet de 8,3 % en 2022, en progression par rapport aux années précédentes. La DILA ne prévoit pas, en conséquence, de verser de contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre de l'année 2024, alors que celle-ci était encore de 98 000 € en 2013.

Certaines dépenses de **santé** (visites médicales, soins...) sont prises en charge pour un montant estimé à **3 000 €** en AE et CP.

Pilotage et ressources humaines

Programme	n°	Justification au premier euro
624		

Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec Pôle emploi relative à la délégation de gestion de **l'indemnisation chômage** des agents de la DILA sont estimés à **3 000 €** en AE et en CP.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
5 251 890	0	41 843 009	41 389 556	6 262 551

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
6 262 551	3 686 509 0	2 100 000	476 042	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
45 012 909 0	37 500 000 0	4 000 000	2 300 000	1 212 909
Totaux	41 186 509	6 100 000	2 776 042	1 212 909

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
83,31 %	8,89 %	5,11 %	2,69 %

Le programme 624 regroupe les activités dites « supports » de la DILA, les dépenses de personnel et le coût des prestations assurées par la SACI-JO (action 4 du programme). Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels, la grande majorité des AE sont soldées dans l'année. Les dépenses relatives à la SACI-JO sont en effet engagées et payées dans l'année. Ainsi, 83 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements en 2024.

Ce taux de couverture de CP diminue par rapport aux années précédentes (91 % en 2023) en raison de la mise en œuvre de grands projets de travaux immobiliers destinés notamment à la rénovation énergétique des bâtiments et à la mise aux normes sécurité incendie. En effet, une tranche fonctionnelle d'un montant de

Pilotage et ressources humaines

Programme	n°	Justification au premier euro
624		

5,4 M€ sera ouverte pour couvrir les besoins en AE du projet de rénovation des locaux des 5^e et 6^e étages du bâtiment des ateliers. Les paiements sont estimés à 2 M€ en 2024. De plus la mise en œuvre des dispositions du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire est programmée sur deux années avec près de 1 M€ en AE et 0,4 M€ de CP en 2024.

Enfin, les CP 2024 demandés pour couvrir des AE antérieures à 2024 serviront principalement aux paiements des engagements pluriannuels sur marchés relatifs à certaines prestations de gestion du parc ainsi que les conventions d'apprentissage.

Justification par action

ACTION (13,5 %)

01 - Pilotage, modernisation et activités numériques

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	15 012 909	15 012 909	0
Crédits de paiement	0	11 186 509	11 186 509	0

L'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 regroupe l'ensemble des dépenses de « soutien » transverses hors dépenses informatiques relatives aux activités de la direction, des services support (administratifs, communication interne comptables, financiers, moyens généraux, stratégie et ressources humaines) ainsi que les dépenses liées aux activités de pilotage et gestion de l'immobilier.

Ces dépenses sont programmées pour l'année 2024 à hauteur de 15 012 909 € en AE et 11 186 509 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	7 716 509	7 706 509
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 716 509	7 706 509
Dépenses d'investissement	7 296 400	3 480 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 296 400	3 480 000
Total	15 012 909	11 186 509

Justification des crédits de fonctionnement (titre 3)

Les dépenses de fonctionnement de l'action 1 du programme 624 sont programmées à hauteur de 7 716 509 € en AE et 7 706 509 € en CP répartis en six grands postes de dépenses.

1) Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier

Le montant en AE et CP dévolu au financement des dépenses de pilotage et de gestion de la logistique et de l'immobilier s'élève à 5 716 857 € en AE et en CP et regroupe les activités budgétaires suivantes :

Les crédits destinés au financement des coûts d'occupation sont en diminution au regard de la prévision du rapatriement d'un service initialement hébergé à Ségur sur le site de Desaix. Ces crédits s'élèvent à 1 628 975 € en AE et en CP et permettent notamment :

- d'assurer le remboursement, dans le cadre de la convention signée avec la Direction des services administratifs et financiers (DSAF), du loyer et des charges locatives afférentes pour l'occupation de surfaces de bureaux au sein du Centre de Gouvernement situé au 20 avenue de Ségur évalué à 1 133 600 € en AE et en CP ;

Pilotage et ressources humaines

Programme	n°	Justification au premier euro
624		

- de payer les dépenses de gestion immobilière du site de l'arsenal de Metz confiée à l'agence de l'immobilier de l'État (AGILE) à hauteur de 151 200 € en AE et en CP ;
- de couvrir le paiement des impôts et taxes (taxes foncières, taxe sur les bureaux, taxe de balayage, taxe locale sur la publicité extérieure) du site de Desaix pour un montant estimé à 319 175 € en AE et en CP.

Dans un contexte inflationniste et de crise énergétique, l'estimation 2024 des crédits mobilisés sur l'activité « énergies et fluides » correspond à un montant global de 1 542 482 € en AE et CP, et se décompose comme suit :

- 922 482 € en AE et en CP pour couvrir les dépenses de fourniture d'électricité ;
- 324 000 € en AE et en CP pour payer les factures de chauffage des locaux du site de Desaix ;
- 206 000 € en AE et en CP pour la fourniture d'énergie frigorifique répondant aux besoins de rafraîchissement des bâtiments du site de Desaix ;
- 90 000 € en AE et en CP pour couvrir les besoins en fourniture d'eau.

Les crédits de fonctionnement destinés aux prestations relatives à la gestion du parc immobilier (710 000 € en AE et en CP) contribuent principalement à couvrir les dépenses dédiées au nettoyage des locaux (279 000 € en AE et en CP) du site Desaix, au gardiennage des bâtiments de Desaix (268 000 € en AE et en CP) ou encore aux interventions, à la maintenance des installations de sécurité incendie et aux acquisitions de matériels afférents (86 000 € en AE et en CP). Les autres dépenses se chiffrent à 77 000 € en AE et en CP concernent principalement l'entretien des espaces verts, la gestion des déchets non dangereux ou encore les opérations de désinfection.

Les dépenses d'entretien courant estimées à 840 000 € en AE et en CP concourent notamment au financement d'études et diagnostics énergétiques, ainsi qu'à des prestations de maintenance bâtementaire, à la réalisation de travaux légers de maintenance préventive et corrective (peinture, sols...).

Les autres dépenses de fonctionnement courant, budgétées à hauteur de 237 700 € en AE et en CP, couvrent en particulier les dépenses relatives aux abonnements, ouvrages et accès numériques comprenant la documentation pour le centre d'appel de Metz (135 000 € en AE et en CP), aux prestations de déménagement, à l'entretien du réseau des fontaines à eau, d'archivage extérieur, d'acquisition de produits d'entretien, de fournitures diverses (encre, pochettes, peinture...) et de bureau, de petit outillage et de quincailleries, à l'acquisition d'ouvrages visant à constituer une « mémoire éditoriale » et des médailles.

Les frais postaux, prévus à hauteur de 223 700 € en AE et en CP, concernent principalement le paiement des dépenses d'affranchissement du courrier estimé à 165 000 € en AE et en CP. Ils comprennent aussi les frais de mise en service des machines de mise sous pli et ouvre lettres, de service de collecte du courrier, d'envoi des colis, de tri sélectif à l'arrivée du courrier, d'utilisation des machines d'adressage...

Les crédits destinés aux dépenses d'équipement, d'un montant prévisionnel de 458 000 € en AE et en CP concernent notamment l'acquisition de biens mobilier (300 000 € en AE et en CP), de matériels de cuisine (100 000 € en AE et en CP), d'équipements divers (58000 € en AE et en CP) pour répondre aux besoins du site de Desaix.

Les frais de déplacement des personnels sont évalués à 40 000 € en AE et en CP.

Les crédits budgétés pour les dépenses dédiées à l'entretien lourd pour 10 000 € en AE et en CP comprennent entre autres des travaux lourds de gros entretien et de renouvellement des équipements, des impératifs de mise en état des locaux du site de Desaix, de mise en conformité...

Les frais de réceptions évalués à 26 000 € en AE et en CP sont destinés à financer les prestations de traiteur (plats cuisinés, buffets...), l'achat des boissons et de produits d'épicerie.

2) Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines

La prévision 2023 des crédits alloués au financement des dépenses de pilotage et gestion des ressources humaines s'élève à 1 659 152 € en AE et en 1 649 152 € CP.

Ils ont vocation à couvrir les activités budgétaires présentées ci-après :

Les crédits dévolus aux dépenses de formation et gestion des ressources humaines s'élèvent à 945 152 € en AE et 935 152 € en CP et financent notamment les versements aux organismes d'apprentissage (350 000 € en AE et 340 000 € en CP) et ce dans un contexte de hausse du nombre d'apprentis accueillis à hauteur de 15 % par an jusqu'en 2026. Ces crédits permettent également de financer la mise en œuvre du plan de formations métiers et managériales à destination des agents de la DILA (520 000 € en AE et CP), les versements aux organismes d'apprentissage (350 000 € en AE et 340 000 € en CP) et des gratifications aux stagiaires (20 000 € en AE et CP), les prestations RH (55 152 € en AE et CP) dont notamment le recours aux cabinets de recrutement et les prestations de coaching.

Les dépenses d'action sociale et santé pour une prévision initiale de 174 000 € en AE et en CP et regroupant les dépenses suivantes :

- la subvention versée à la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux salariés de droit privé de la DILA pour un montant prévisionnel s'élevant à 96 000 € en AE et en CP ;
- les subventions versées à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, randonnée...) pour 11 000 € en AE et en CP et à l'association culture et loisirs Premier ministre (CLPM) pour un montant de 10 000 € en AE et en CP ;
- les diverses actions sociales comme l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons cadeaux offerts aux agents pour un montant estimatif de 50 000 € en AE et en CP ;
- les dépenses de santé (visites médicales, matériel médical et de produits pharmaceutiques, soins divers...) pour 3 000 € en AE et en CP ;
- et des prestations autres pour 4 000 € en AE et en CP.

Les frais de restauration, évalués 540 000 € en AE et en CP, recouvrent le paiement des prestations fournies par le restaurant inter-entreprise (RIE) implanté sur le site de Desaix à la société MRS pour un montant estimatif de 500 000 € en AE et CP et sur le site de Ségur au fournisseur Élior pour 30 000 € en AE et en CP. S'ajoutent en outre les dépenses liées à la mise en place d'un audit de restauration pour 10 000 € en AE et en CP.

3) Les dépenses relatives aux actions de communication

Les crédits programmés au titre du financement des actions de communication s'élèvent à 125 000 € en AE et en CP et concernent notamment la mise à disposition des outils de veille (médiat et réseaux sociaux), les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les séminaires, la participation aux différents salons ou encore les opérations d'achat d'espace publicitaire.

4) Les dépenses des activités juridiques et expertises

Les dépenses relatives aux activités juridiques et expertises sont estimées à 45 000 € en AE et en CP. Elles ont vocation à couvrir, en tant que de besoin, le paiement d'indemnités, de dommages-intérêts due par la DILA suite à des contentieux, des honoraires d'experts et de conseillers juridiques, les honoraires d'huissiers de justice...

5) Études générales

Pilotage et ressources humaines

Programme	n°	Justification au premier euro
624		

Le montant total des dépenses relatives aux « études générales » est estimé à 36 000 € en AE et en CP. Elles portent essentiellement sur le recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en cas de besoin et aux prestations intellectuelles (études notamment).

6) Autres activités de pilotage

Les crédits programmés au titre des autres activités s'élèvent à 134 500 € en AE et CP et concernent principalement les dépenses liées à l'assistance à la rédaction des marchés publics, à l'utilisation des cartes achats et aux frais bancaires.

Justification des crédits d'investissement (titre 5)

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 correspondent aux travaux effectués sur les bâtiments de la rue Desaix. Ces travaux permettront à la fois d'assurer la mise aux normes bâtementaires, d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter les surfaces de bureaux afin d'accueillir une partie des agents du site de Ségur, ce qui devrait générer à terme une baisse du loyer. Ils contribuent également à améliorer les performances énergétiques du site grâce aux travaux d'isolation qui seront réalisés dans le cadre de la restructuration du 6^e étage du bâtiment des ateliers et au plan de comptage des consommations électriques, de chauffage et de climatisation. Ce plan de comptage permettra de distinguer les consommations en fonction des activités, d'installer des points de mesure de températures par aile et par niveau de bâtiment, de réguler le chauffage par aile et par niveau de bâtiment et de transmettre l'ensemble des données au système de gestion technique des bâtiments (GTB) qui sera modernisé, synthétisera les informations et permettra de disposer d'une gestion centralisée des installations.

Ces travaux structurants sont prévus pour un montant global de 7 296 400 € en AE et 3 480 000 € en CP.

Le tableau ci-dessous présente le détail des opérations d'investissement programmées.

PROJETS INVESTISSEMENT	AE	CP
Actions en faveur de la rénovation et de la conformité réglementaire en sécurité incendie du site Desaix	100 000	100 000
Électricité	50 000	50 000
Maîtrise d'œuvre	216 400	300 000
Plomberie	0	100 000
Rénovation des ascenseurs	50 000	50 000
Restructuration du 6 ^e étage du bâtiment des ateliers	5 410 000	2 000 000
Restructuration – rénovation des locaux	500 000	500 000
Décret tertiaire et sobriété énergétique	970 000	380 000
TOTAL	7 296 400	3 480 000

ACTION**02 - Promotion et distribution des publications**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Cette action n'a plus vocation à être utilisée en 2023.

ACTION (59,6 %)

03 - Dépenses de personnel

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	66 271 937	0	66 271 937	0
Crédits de paiement	66 271 937	0	66 271 937	0

Les dépenses de personnel sont détaillées dans la rubrique relative aux éléments transversaux du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	66 271 937	66 271 937
Rémunérations d'activité	29 866 033	29 866 033
Cotisations et contributions sociales	14 699 897	14 699 897
Prestations sociales et allocations diverses	21 706 007	21 706 007
Total	66 271 937	66 271 937

ACTION (27,0 %)

04 - Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 000 000	30 000 000	0
Crédits de paiement	0	30 000 000	30 000 000	0

L'action 4 « **Convention État - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels** » du programme 624 retrace l'ensemble des crédits budgétaires relatifs au paiement des dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), partenaire contractuel historique de la DILA en ce qui concerne le secteur de l'imprimerie. Ces dépenses constituent une spécificité puisqu'il s'agit d'une rémunération de main-d'œuvre.

La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures permettant de couvrir :

- les paies et charges des salariés de droit privé de la SACIJO ;

Pilotage et ressources humaines

Programme 624	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- le financement des plans de départs anticipés à la retraite des salariés de la SACIJO ;
- et les versements dus au titre des caisses de pensions.

Les dépenses de l'action 4 du programme 624 sont budgétées en AE = CP.

La programmation 2024 s'élève à **30 000 000 €** en AE et en CP et se décompose comme suit :

- les salaires et charges associées des personnels de la SACIJO sont prévus à hauteur de **19 954 000 €** en AE et en CP.
- le financement des caisses de retraite complémentaire (caisse de pensions de retraite SACIJO, régime complémentaire de retraite des cadres des Journaux officiels, et caisse de prévoyance et de décès des Journaux officiels) est estimé à **10 046 000 €** en AE et en CP.
- Aucune dépense de financement de plan de départ anticipé n'est programmée en 2024. Concernant le régime exceptionnel de cessation d'activité des personnels de la SACIJO (« RÉCAPS »), mis en œuvre en 2007 afin d'accompagner les mutations que connaissent les métiers de l'imprimerie, les derniers ex-salariés sont sortis du plan en mars et avril 2023.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 000 000	30 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 000 000	30 000 000
Total	30 000 000	30 000 000